

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Avance de trésorerie pour le budget de l'Association Foncière Pastorale Gour Mont Rova Lacoux

Séance du 27 mai 2026,

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures et deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt mai deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 28

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Claire BILLON, Xavier BOSCH, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIN, Solange DOMINGUEZ, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, André LHOMME, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Florence QUICOT, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Nicole ROSIER, Philippe VIRARD

Membres absents excusés avec pouvoir : 1

Jean-Robin THOMASSET pouvoir à Coralie AUGER

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Eliane MERMILLON

En présence de 28 conseillers, 1 pouvoir ayant été déposé, soit 29 votants

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget de l'Association Foncière Pastorale Gour Mont Rova Lacoux est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Président de l'APF, d'obtenir une avance de trésorerie de la Commune pour la création d'un parc ovins et bovins anti-loups (création d'un layon de 4 m de large, broyage et élagage des bordures des clairières, assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par la SEMA).

Monsieur le Maire dit que cette avance sera remboursée par l'AFP, mais dans l'attente d'obtenir les subventions, l'AFP devra faire face à ces dépenses sur son budget 2026.

Monsieur le Maire rappelle que les terrains appartiennent à la commune et à des propriétaires privés.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** de verser à l'AFP la somme de 35 113,96 € pour le paiement de la création d'un parc ovins et bovins anti-loups.
- **DIT** que l'AFP remboursera à la commune la somme de 35 113,96 € après perception des subventions, (participation de l'exploitant, subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, récupération de la TVA).
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260527-DE-2026-05-05-DE
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026